Une loi contre les animaux dans les cirques ?

APPEL

Les membres de l'association Paris Animaux Zoopolis veulent que la région Occitanie s'engage par des actes. Carole Delga répond.

Une petite mobilisation, mercredi, devant l'Hôtel de région. ÉRIC CATARINA

« C'est difficile en pleine semaine de mobiliser du monde, mais nous sommes là de façon symbolique. » Laurence Hay, militante de Paris Animaux Zoopolis (PAZ), entend démontrer sa détermination, malgré les six personnes présentes, contre l'exploitation des animaux dans les cirques. Six militants avec des pancartes pour exiger aussi *« plus de démocratie »*. Car l'association avait obtenu, par la voix de Gérard Onesta, qu'un vœu soit examiné par les élus régionaux. *« Un vœu visant à ce que la Région Occitanie s'engage publiquement contre les animaux sauvages dans les cirques, comme l'a fait la Région Corse »*. Mais le 19 décembre dernier, Carole Delga n'avait pas retenu le vœu au prétexte que l'Assemblée régionale *« n'est pas l'Assemblée nationale. Nous examinons des délibérations qui portent sur des projets concrets pour les femmes et les hommes du territoire »*. L'occasion pour Paz de crier *« au déni de démocratie »* et d'exiger que les élus régionaux, que *« l'Occitanie s'engage »*. Mercredi, à la même heure, une même manifestation avait lieu sur le parvis de l'Hôtel de région à Toulouse.

Carole Delga se prononce contre à titre personnel

La présidente nationale de PAZ, Amandine Sanvisens, intervenait même sur la mobilisation symbolique par téléphone pour réclamer *« des actes. On veut que les politiques s'engagent fermement »*, assurait-elle. Alors même que par un communiqué de presse, apporté sur le parvis de l'Hôtel de Ville par son directeur de cabinet, Laurent Blondieau, Carole Delga réitérait sa position : *« Je suis personnellement contre l'exploitation d'animaux à des fins de représentations publiques. Les animaux sauvages n'ont pas pour rôle de divertir un public. Leur place doit être dans leur environnement naturel »*. Et d'estimer qu'il s'agit là d'une affaire nationale : *« Sans doute faudra-t-il légiférer mais les interdictions appartiennent aux mairies. Ce sont elles qui délivrent ou non les autorisations »*. Au moins là tout le monde serait d'accord…

Y. PO.